REUNION DE BUREAU

**4 mars 2020**

**Elus présents** : Jean-Claude DAURAT –Mireille FONLUPT -- Michel BRAVARD - Guy GORBINET - Georges MORISON - François DAUPHIN - Daniel FORESTIER –-Laurent BACHELERIE - Jean-Luc COUPAT - Simon RODIER - Suzanne LABARY - Isabelle ROMEUF - Stéphanie Allègre Cartier.

**Absents**: Eric DUBOURGNOUX - Chantal FACY.

**Techniciens** : Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI - Christelle LONDICHE.

**…………………………………………………………….**

**Décision** :

* Tarification spectacle des Automnales ;
* Festival du Volcan de Montpeloux – demande de subvention ; les VP posent la question d’une amélioration de la communication, concernant le Festival.
* Travaux d’aménagement de l’espace aqualudique de la piscine : avenants
* Travaux d’aménagement de l’espace aqualudique de la piscine : attribution du lot n°5 à l’entreprise SAREPS (carrelage immergé).
* Acquisition d’un véhicule pour le portage de repas : demande de subvention. Le Bureau précise que cette demande précède l’acquisition du véhicule, et qu’il donne son accord pour lancer la consultation.
* Renouvellement de l’adhésion à l’AGSGV.
* Fourniture de colonnes à verre (consultation sur devis) : attribution de contrat à la société SULO.
* Gîte d’entreprise de Vertolaye – tarification des loyers et des charges : les loyers seront harmonisés avec le gîte d’entreprise de Dore l’Eglise : prix au m² afin que cela soit plus équitable ; cependant les spécificités locales seront également prises en compte.

Si l’installation d’un entrepreneur perdure, cela donnera lieu à une facturation plus importante.

L’autre gîte loué est devenu un cabinet médical, cela éloigne de la vocation initiale d’un gîte d’entreprise (1 médecin et un infirmier). Nécessité d’étudier une solution pour reloger l’infirmier, et de reprendre les deux garages, afin de pouvoir les réserver à des entrepreneurs.

* Mise en place d’une facturation pour le Réseau de Chaleur d’Arlanc ; elle sera fonction du nombre d’usagers et du volume des maisons. Actuellement 7 lots sur 9 sont occupés.

**Conseil des Habitants.** (cf. diaporama)

Guy Gorbinet précise que ce n’est plus une obligation légale pour les EPCI de moins de 50 000 habitants, depuis décembre 2019.

* Le Bureau décide d’attendre la fin de la période des élections municipales ;
* D’organiser une réunion d’information pour les personnes qui se sont montrées intéressées pour en faire partie ;
* Et dans un troisième temps, laisser aux nouveaux élus la définition des modalités de désignation des membres du conseil des habitants.

**Questions diverses :**

* Un travail a été fait sur le réseau de chaleur des deux gendarmeries car ALF ne pouvait assurer la facturation des charges de chauffage, car il n’était pas possible de déterminer son bon fonctionnement et la répartition des coûts en fonction des utilisateurs.

Une rencontre sera programmée avec le service « immobilier » de la gendarmerie afin de négocier le règlement des arriérés. (environ 60 000 €).

* MSAP de Viverols : visite ultime de parfait achèvement de travaux.
* Labellisation des MSAP : Celle d’Olliergues ne peut pas actuellement être visée par la labellisation car bon nombre de question restent à régler en ce qui la concerne.

Celle de Cunlhat pourrait être labellisée notamment si le système qui serait une forme d’accueil sur deux sites (Fournols et Cunlhat) est validé par les services de l’Etat. Cela permettrait un accueil sur 5 à 6 jours et irait dans le sens de la présence territoriale, et de la mutualisation des services, objectifs visés par ALF.